



SECTION PETITS RUMINANTS

Prophylaxie

Ovine - Caprine



du 01/10 au 31/07

Rythme quinquennal



		Cheptel	Animaux concernés			Financement de l'analyse pour les adhérents
			Mâles non castrés ≥ 6 mois	Animaux introduits depuis le contrôle précédent (quel que soit l'âge)	Femelles en âge de reproduire	
Dépistage obligatoire	BRUCELLOSE	≤ 50 Animaux reproducteurs	Tous	Tous	Tous	100% pris en charge par le GDS
		50 à 200 Animaux reproducteurs	Tous	Tous	50	
		≥ 200 Animaux reproducteurs	Tous	Tous	25 %	
Sondage à la demande éleveur	STATUT SANITAIRE	Paratuberculose	Recherche sérologique de 2 ou 4 maladies sur un échantillonnage d'animaux prélevés lors de la prophylaxie. Analyse réalisée sur demande de l'éleveur			70% pris en charge par le GDS
		Visna Maëdi/ CAEV				
		Fièvre Q				
		Chlamydiose				